



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 Nombre de présents : 16
 Nombre de votants : 22
 Date de convocation : 15 janvier 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 22 janvier 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme HERDUAL), THIEBLIN (a procuration pour Mme GARBAY), M. BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA, Mme LAPORTE (a procuration pour M. GOSSELIN), M. FAUVEL (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes GORGES-LANDES, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme LAPORTE), DARRIBEYROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme THIEBLIN), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à M. FAUVEL), HERDUAL (a donné procuration à Mme ZELLER).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme LAPORTE Laurence a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°11

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget Participatif Départemental – Ville de TARTAS – Dossier PST Basket

Dans le cadre du budget participatif départemental, la section PST Basket de TARTAS a souhaité présenter un projet d'équipement de « MATÉRIELS d'AFFICHAGE » pour les scores, au gymnase.

A ce titre, et selon le règlement départemental, la section sollicite l'accord de la commune pour la maîtrise d'ouvrage du projet, et la prise en charge de 20 % des dépenses.

Des premières estimations donnent un montant d'un peu moins de 15 000 € TTC.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable à ce projet

D'accorder la maîtrise d'ouvrage, et la participation à hauteur de 20 %, comme stipulé au Règlement Départemental

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, si ce projet est retenu au titre du Budget Participatif Départemental.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

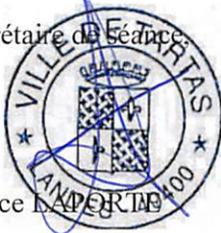
DONNE un avis favorable à ce projet.

ACCORDE la maîtrise d'ouvrage, et la participation à hauteur de 20 %, comme stipulé au Règlement Départemental.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, si ce projet est retenu au titre du Budget Participatif Départemental.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Laurence LAPORTE

Le Maire,



Jean François BROQUÈRES